

JOURNAL de
l'ASSOCIATION
MEUSIENNE des
CHASSEURS de
GRAND
GIBIER

Juillet 2024 - N°68

Le mot du Président,

Chers Amies, chers Amis,

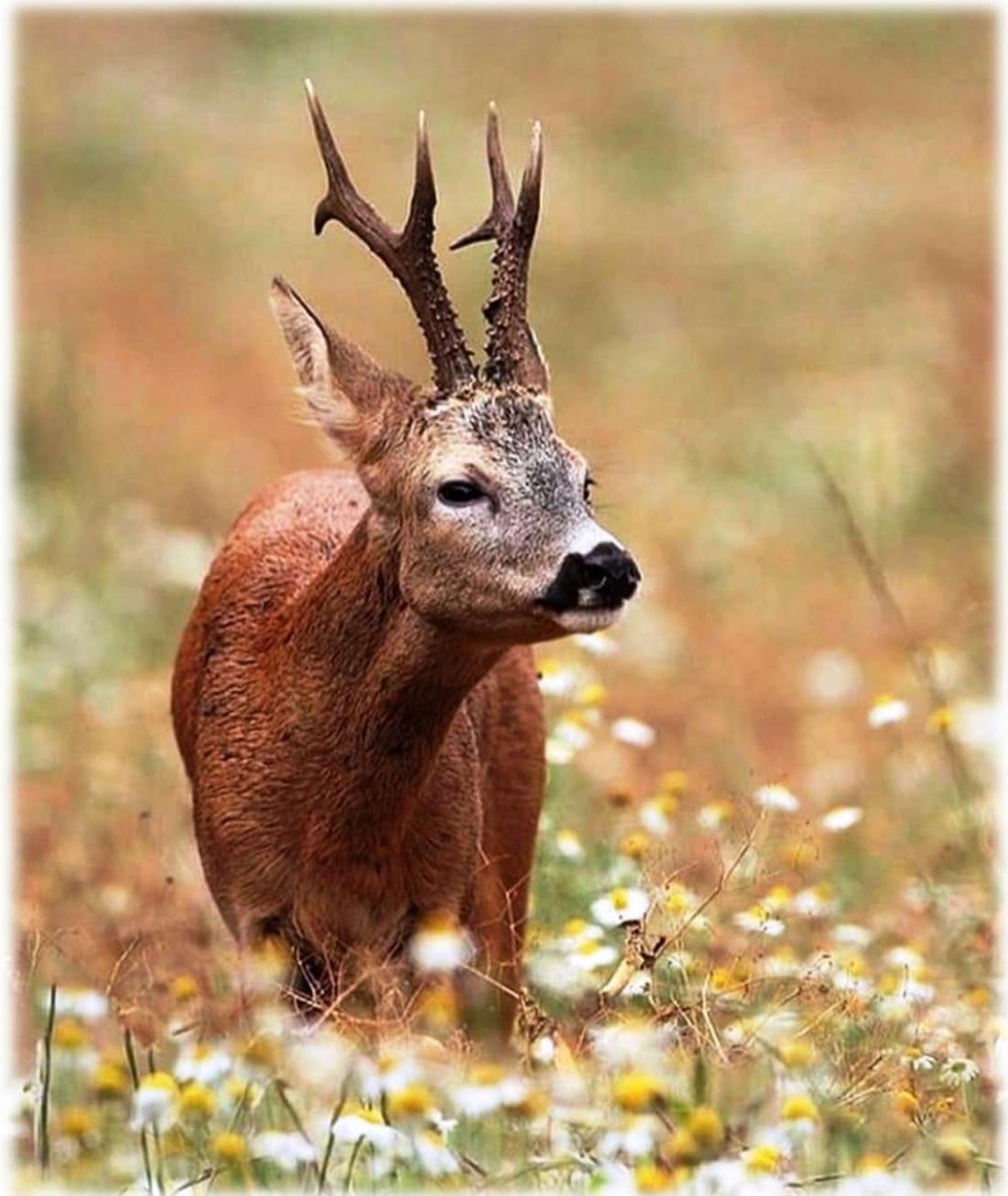
La saison 2024-2025 vient de démarrer avec l'ouverture des tirs d'été. C'est le moment de vous rappeler l'importance d'être présents sur nos chasses pour d'une part, évaluer les populations d'ongulés après naissances, et d'autre part essayer d'éviter les sorties des suidés dans les cultures en semis ou en lait. C'est aussi l'occasion d'empêcher les sangliers de provoquer des dégâts, en tirant un jeune animal, afin de dissuader la laie meneuse de conduire sa compagnie sur cette zone qui devient dangereuse. Cela permet aussi de contrôler l'efficacité des protections sur les parcelles ou de protéger les parcelles forestières en régénération.

Et pourquoi ne pas se faire plaisir en prélevant un superbe brocard homologable ou une belle tête bizarre !

C'est également le moment d'effectuer des tirs de régulation du renard dans les secteurs où il prolifère, ainsi que

des tirs de destruction sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) telles que le ragondin, le raton laveur et le chien viverrin.

Revenons un moment sur les prélèvements de la saison 2023-2024. Très corrects malgré des améliorations encore possibles et



les efforts consentis par la plupart d'entre vous.

Quoiqu'il en soit, les tableaux et les taux de réalisation ont été encourageants mais cela n'empêche pas de continuer nos efforts. D'après les chiffres communiqués par la FDC 55 lors de son assemblée générale le 8 avril 2024 que vous pouvez consulter sur le compte-rendu de notre AG du 27 avril 2024.



La population des grands cervidés est toujours en progression. Je vous rappelle qu'il faut savoir prélever mieux, en privilégiant le tir des faons en début de saison car plus faciles à identifier. Le tir des biches et bichettes est plus difficile lorsque les hardes sont constituées et les réalisations ne sont que d'environ 60 %. Les grands coiffés peuvent être prélevés plus tard, plus faciles à identifier en fonction de leur position dans les hardes. A savoir que la réalisation sur les mâles avoisine les 100 %. Il faut absolument conserver des grands mâles adultes, qui ont un rôle très important dans l'équilibre biologique de l'espèce. Dans les secteurs sans concurrence, où le brame est faible ou absent, la population risque de péricliter.

Je vous invite à suivre la conférence de Jean-Pierre BRIOT, spécialiste régional du cerf, qui est prévue lors de l'exposition des trophées organisée par la FDC 55 les 24 et 25 août 2024. Vous aurez aussi la possibilité d'échanger avec lui durant cette manifestation.

Quant à lui, le chevreuil présente des signes avant coureurs, avec une légère hausse, qui ne peut que nous satisfaire car il est et restera notre fond de chasse. Ceci est dû au printemps humide et pluvieux, bénéfique à l'espèce, contrairement à la sécheresse qui engendre un fort taux de mortalité juvénile.

Nos suidés trouvent une certaine stabilité malgré un taux de réalisation de 76 % qui ne nous met pas à l'abri de voir sa population exploser dans les secteurs plus favorables, due aux hivers doux, à la bonne fructification forestière, et aux surfaces de maïs toujours malheureusement en augmentation. Je ne manquerai pas de vous rappeler que les animaux les plus âgés sont bénéfiques à la stabilité de ces populations. A savoir que ce sont les plus jeunes animaux qui sont majoritairement à l'origine des dégâts. N'hésitez pas, lors de la saison de chasse à venir, de prélever un maximum de jeunes animaux pouvant aller jusqu'à des poids de 60 à 70 kg et qui sont généralement des animaux n'ayant pas encore atteint 2 ans. Surtout que si vous avez de fortes populations, les bracelets sont maintenant à disposition à des prix plus que raisonnables auprès de la FDC 55 qui a fait de gros efforts en la matière.



Nous voyons de plus en plus de grandes surfaces de production de maïs pouvant atteindre jusqu'à 100 ha dans des

secteurs qui auparavant, étaient consacrés aux pâtures ou productions herbacées pour l'élevage et qui n'engendraient peu de dégâts. Ce sont souvent des exploitants extérieurs « industriels », qui destinent leur production non pas à l'alimentation animale mais sont malheureusement détournées à des fins industrielles, « méthanisation » pour la production d'énergie. Il est regrettable que ces grandes surfaces soient souvent non protégées, à proximité de la forêt, et de plus, très difficilement chassables afin d'y déloger les animaux qui se concentrent dans cette culture et qui engendrent de grandes quantités détruites. Ce qui n'est pas normal, c'est que ce type de dégâts soit indemnisé au même titre que les productions destinées à l'alimentation animale. A savoir que normalement, le maïs est un booster pour les méthaniseurs mais que le pourcentage autorisé doit être faible, mais malheureusement pas toujours respecté, ce qui permet de produire de plus grandes quantités de gaz. Ce problème devenant de plus en plus national, espérons que des dispositions seront prises pour obtenir une réglementation adaptée.

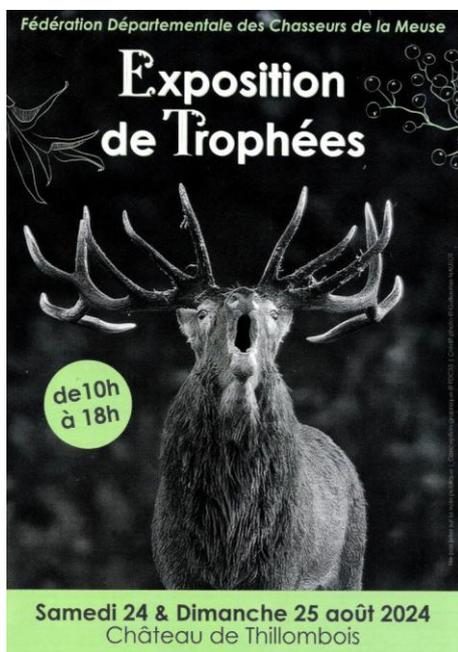


Au sujet de l'Assemblée Générale 2025, au vu de la faible participation tant au niveau de l'assemblée que du repas, lors du dernier Conseil d'Administration qui s'est réuni le jeudi 20 juin 2024, et après analyse et réflexion, celui-ci prévoit d'inaugurer une nouvelle

organisation. L'AG se déroulera le vendredi soir à 18 h 30 /19 heures suivi d'un apéro dinatoire gratuit. Toujours sur le site de Chevert le 25 avril 2025. Vous pouvez déjà noter cette date sur vos agendas.



N'oubliez pas de profiter de l'intersaison pour faire évaluer les trophées de chasse obtenus lors des battues et des tirs estivaux. Chaque année, nous découvrons des spécimens magnifiques. Parlez-en à votre entourage, vous connaissez sûrement des trophées intéressants. Même s'ils ne sont pas exceptionnels, il est toujours valorisant de les faire évaluer.



De même, j'espère vous rencontrer lors de l'exposition exceptionnelle des trophées de cerfs meusiens organisée par la FDC 55, en collaboration avec les associations cynégétiques, qui se tiendra les 24 et 25 août

2024 au château de Thillombois. Vous pourrez nous confier vos trophées de brocards et de sangliers que vous avez eu la chance de prélever lors de vos sorties.

Je vous souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une excellente saison cynégétique 2024-2025.

Portez-vous bien et prenez soin de vous et des vôtres!

Votre président,
Christian MAHAUT

**Christian LEPAGE
passionné et fidèle adhérent
nous a quittés subitement en
ce début d'année. Son ami
Marc Zorzi nous remémore
sa vie de chasseur meusien.**



Christian, surnommé le Belge par ses amis, nous a quittés le 13 juin à l'âge de 77 ans. C'était un passionné de chasse et plus particulièrement de chasse à l'affût. Il aimait nous raconter ses réussites et aussi ses déboires qu'il ne manquait pas d'enjoliver. Titulaire du Brevet Grand Gibier niveau OR, ce dont il était fier, il en faisait la promotion autour de lui. Il avait participé aussi à l'élaboration de plusieurs articles de notre journal « Au Bois » et recensait les trophées du secteur dont il

avait connaissance pour les faire coter.

Depuis de nombreuses années, Christian était actionnaire de la société de Chasse de Vigneulles. Son épouse, Marie l'avait suivi de nombreuses années comme traqueuse, accompagné de son chien Tom. Il était le plus heureux des hommes lorsque sa fille Cécile l'accompagnait au poste. Bon vivant et jovial, il acceptait avec le sourire les histoires belges.

Christian, un vide s'est formé avec ton départ surprise. Tous tes amis garderont de toi un excellent souvenir, tes camarades de chasse de Vigneulles ne t'oublieront jamais.

A sa famille et à ses proches, l'AMCGG présente ses très vives et sincères condoléances.

Je suis certain que de nombreux chasseurs de la tranchée de la Calonne et autres garderont toujours une pensée émue pour notre ami Christian qui est parti rejoindre Saint-Hubert. CM

**Equilibre Forêt-
Gibier : La méthode
Brossier-Pallu**

L'atteinte de l'objectif d'équilibre Forêt-Gibier est un sujet sensible, souvent épineux et qui anime largement les discussions entre forestiers et chasseurs. Fort de ce constat, de travaux déjà réalisés sur le sujet ainsi que de leurs expériences tant personnelles que professionnelles, Mrs Pierre Brossier et Jacky Pallu se sont réunis autour d'une table et ont travaillé sur une méthode qui permet de rétablir cet équilibre dans un climat apaisé. M. Pierre Brossier est ingénieur forestier au CNPF (Centre National de la Propriété Forestière - forêt

privée) pour sa branche bretonne et M. Jacky Pallu fait partie du groupe équilibre Forêt-Gibier de l'ANCGG, lui aussi résidant en Bretagne. C'est donc sur un territoire situé dans les Côtes d'Armor qu'est née cette méthode, fruit d'une collaboration étroite entre un forestier et un chasseur. Il faut bien évidemment rappeler qu'un certain nombre d'autres personnes ont été impliquées dans ce projet et qu'elles ont pleinement permis l'aboutissement de cette méthode.

La méthode se base principalement sur un dialogue entre le forestier et le chasseur : c'est la condition sine qua non à la réussite de la restauration de cet équilibre. Bien évidemment, la volonté commune est préférable et indispensable si on veut avancer ensemble.

Quelques petites réponses aux questions habituelles :

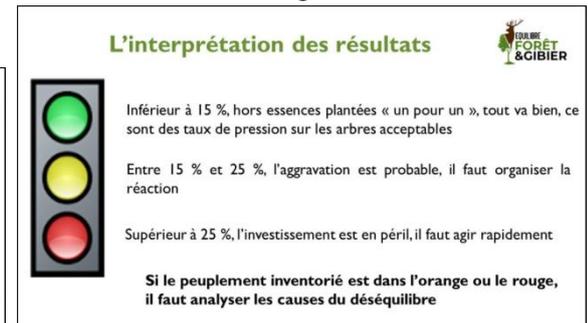
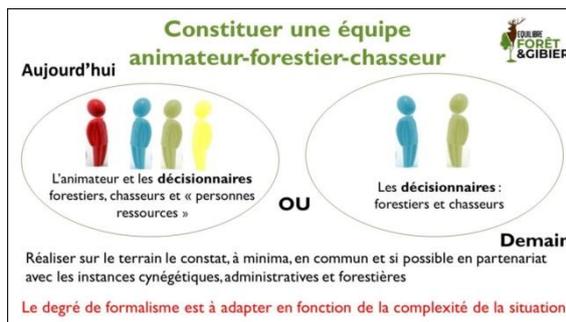
- Qui est le forestier? le propriétaire? le gestionnaire? ; La réponse est bien sûr le propriétaire qui est le seul à pouvoir prendre la décision finale. Toutefois, le gestionnaire ne doit pas être délaissé car c'est souvent l'interlocuteur privilégié, de par sa présence sur le terrain, sa connaissance du territoire et des pratiques forestières.

- Qui est le chasseur? le président de la société de chasse? le responsable local? le garde-chasse? ; Là encore c'est bien celui qui prend la décision finale, donc le président de la société de chasse. Une fois de plus le responsable local, l'organisateur de la chasse, s'il n'est pas le président doit être impliqué dans la démarche.

- Qui d'autre peut être impliqué ? Sans élargir à trop de monde ce groupe de travail, les administrations respectives peuvent tenir une place dans cette réflexion : FDC, CNPF ou ONF, OFB et DDT pour les aspects réglementaires et pratiques. Un « médiateur » peut être rattaché au projet lorsque la mise en route est un peu chaotique ou pour recentrer sur les points importants ; L'objectif final restant une discussion ouverte et sereine entre tous.

bien évidemment que les intervenants aient été préalablement formés à l'application de cette méthode, mais elle est à la portée de tous.

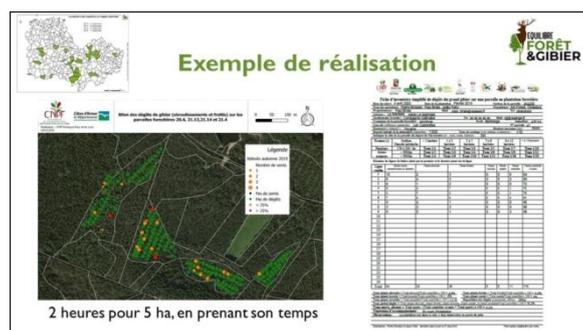
Une fois les relevés réalisés sur une fiche, de simples méthodes de calcul permettent de savoir à quoi ou qui sont dus les dégâts, ainsi une sécheresse ou un passage de mulots ne pourront pas venir inquiéter le chasseur, alors que des plants déterrés seront probablement le résultat du sanglier.



Maintenant que le groupe est constitué, il faut dresser un état de la situation. Ce constat, commun, sera le point de départ des discussions à venir. Pour cela, plusieurs méthodes de relevés ont été élaborées, testées et validées dans cette méthode. Elles permettent de dresser un bilan clair des dégâts dans une plantation monospécifique, une plantation mélangée, une régénération naturelle ou encore une futaie irrégulière. Que ce soit pour des feuillus ou pour des résineux, quelles que soient la surface et la densité de plantation, ces relevés dressent un état des dégâts à un instant T, de façon simple et rapide. Il faut

A partir de ces résultats, le dialogue est ouvert. Charge à chacun de faire le point dans son domaine. La partie forestière dresse un état de son territoire, de ses méthodes de travail, de ses projets à court, moyen et long terme et autres points divers. La partie chasse dresse un état de ses résultats, ses modes de chasse, ses projets pour l'avenir ainsi que tous les éléments qui peuvent être pertinents. C'est aussi là que les administrations peuvent fournir des éléments intéressants et que le médiateur peut permettre de compléter des points non pris en compte.

La mise en commun de tous ces éléments permet d'aboutir à un diagnostic duquel il faudra sortir les leviers qui permettront de rétablir l'équilibre Forêt-Gibier. Chacun devra faire preuve d'engagement dans cette voie. Un bilan sera dressé régulièrement afin de voir l'évolution des résultats et permettre de rectifier les points encore sensibles.





L'encéphalite à tiques : des rappels et du nouveau,

Comme vous le savez déjà, l'encéphalite à tiques (TBE comme Tick Born Encephalitis) est une maladie virale due à un flavivirus, responsable de symptômes neurologiques graves (paralysie, convulsion) pouvant entraîner des séquelles graves à long-terme.

Le cycle naturel du virus implique une circulation entre les tiques du genre *Ixodes* (principalement, mais aussi *Dermacentor* ou *Haemaphysalis*) et les micro-mammifères forestiers (ex: campagnols, mulots). Les oiseaux sont aussi réservoir du virus. L'Humain se contamine le plus souvent par piqûre de tiques infectées, mais parfois aussi par consommation de produits laitiers non pasteurisés contaminés. En effet, les ruminants peuvent être infectés par la piqûre d'une tique infectée, rester asymptomatiques et excréter le virus dans le lait pendant plusieurs jours.

Pour les animaux, il n'y a pas de vaccin disponible. Des traitements antiparasitaires ayant une efficacité contre les tiques peuvent être utilisés pour limiter le risque d'infection des animaux domestiques. Chez les ruminants en production laitière, leur disponibilité peut être cependant limitée pour certaines espèces (ex : chèvres). Des mesures limitant le contact des animaux domestiques avec les milieux boisés où sont les tiques et le virus peuvent être aussi envisagées (ex : sélection de pâtures non favorables aux tiques, mise en place de barrières). Concernant les animaux sauvages, c'est Dame Nature qui décide.

Concernant la maladie chez les humains, la plupart des pays européens constatent une tendance à une augmentation du nombre de cas humains ces dernières années. En France, le nombre de cas est également en légère augmentation ces dernières années avec 10 à 40 cas par an recensés depuis 2015 (contre un à 10 cas auparavant).

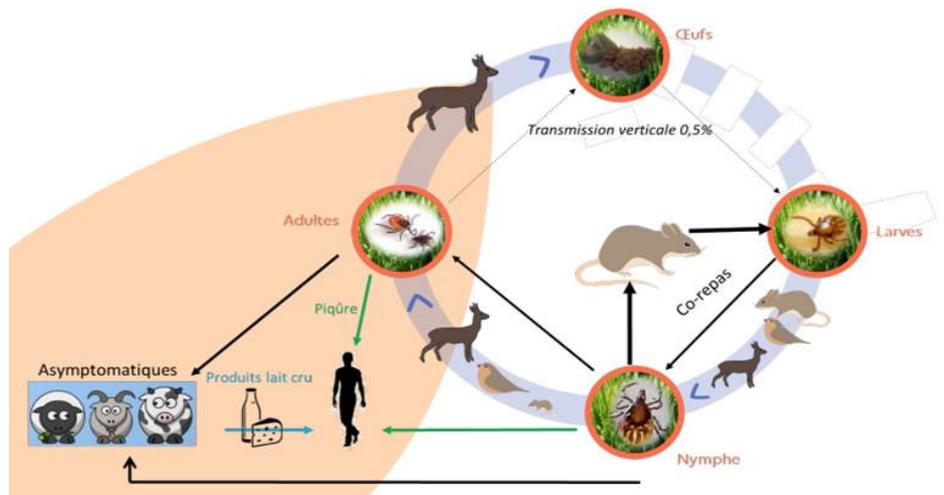
Cette méthode de rétablissement de l'équilibre Forêt-Gibier a été conçue pour être applicable facilement et par un maximum de personnes. Elle est reconnue par de nombreuses instances administratives. Des sites pilotes sont en train de voir le jour un peu partout en France. La FDC de Moselle a même récemment signé un engagement pour un site pilote sur son territoire. L'ANCGG au travers de ses AD met en avant l'application de cette méthode et souhaite quelle se développe au sein des territoires de chasse afin de rétablir cet équilibre et retrouver un climat plus serein entre forestiers et chasseurs.

Nous sommes disponibles à l'AMCGG (AD55) pour vous rencontrer et discuter de ce sujet, vous former si vous le souhaitez ou vous accompagner dans la mise en place de cette méthode sur vos territoires. Un référent régional peut intervenir dans d'autres départements si vous connaissez des personnes intéressées et si l'AD du département concerné n'est pas en mesure de vous accompagner. N'hésitez pas à vous rapprocher de nous par vos interlocuteurs habituels ou par les moyens de contact en bas du journal.

(Crédit tous encarts : © Méthode Brossier-Pallu)

Olivier FOUÉRÉ

Cycle de transmission du virus de l'encéphalite à tique entre les tiques *Ixodes ricinus* et les micromammifères



Des cas cliniques ont été décrits chez des chiens et des chevaux, présentant des signes nerveux. Les autres mammifères sont considérés comme hôte accidentel, ne pouvant pas transmettre le virus.

La TBE est devenue une maladie à déclaration obligatoire en France depuis mai 2021.

Jusqu'en 2016, les cas humains étaient principalement localisés en Alsace, Est de la Lorraine, Savoie et Haute-

Savoie. Récemment, des nouveaux foyers ont été détectés en dehors de la zone connue de sa répartition. : Champagne-Ardenne, toute la Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes.

Lieu probable de contamination des cas autochtones d'infection par le virus TBE déclarés en France de mai 2021 à mai 2023 (n= 61)



Lors de piqûre par une tique infectée, la transmission est rapide et peut se faire en quelques minutes ou quelques heures. Il ne suffit donc pas de retirer les tiques qui nous ont mordues, le soir, de retour de promenade dans les bois, pour éviter la contamination, comme c'est le cas pour la maladie de Lyme.

Des manifestations cliniques se produisent dans 20 à 40% des cas. Elles se caractérisent par des signes non spécifiques de type syndrome grippal (fièvre, fatigue, maux de tête, courbatures, malaises) et troubles digestifs, durant 1 à 10 jours. Puis dans un tiers de ces cas cliniques, elles peuvent évoluer dans une forme plus sévère avec apparition de signes neurologiques de type méningites ou méningo-encéphalites, entraînant l'hospitalisation des patients. Cette maladie peut entraîner de graves complications avec des séquelles neurologiques (paralysies, troubles du comportement ou de la

mémoire) pouvant persister plusieurs années. Il faut donc s'en protéger !

Les humains peuvent se protéger par des vaccins assurant une bonne protection vaccinale mais surtout par la protection

individuelle contre les piqûres de tiques : porter des vêtements à manches longues et des pantalons longs ; vérifier régulièrement s'il n'y a pas de tiques dans les vêtements ou sur la peau et les enlever aussitôt ; utiliser des répulsifs ayant une autorisation sur le marché sur les vêtements ou sur la peau.

Les collègues de l'ANSES travaillent pour mieux comprendre le risque d'infection pour l'être humain (par piqûre de tique ou consommation alimentaire) et pour améliorer sa prévention, ainsi que sur la détection du virus et de sa persistance dans le lait et le fromage ; ils travaillent également au développement de molécules antivirales anti-TBEV.

Ce qui est nouveau :

Un chamois a été trouvé mort infecté par la TBE à Valtellina, en Lombardie, en avril 2024. Il reste à comprendre s'il s'agit d'un chamois immunodéprimé (vieil animal, ou dans une population qui a atteint sa capacité d'accueil par

exemple) ou si le virus a évolué pour devenir plus pathogène et/ou s'adapter à de nouveaux mammifères. Dans tous les cas, cela indique la présence du virus TBEV dans ce secteur nouveau.

Sources :

Fiche ANSES sur l'encéphalite à tiques, novembre 2023.

<https://www.anses.fr/fr/system/files/SANT-Fi-Encephalite-atique-TBEV.pdf>

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2023/encephalite-atiques-en-france-premier-bilan-des-cas-recenses-par-la-declaration-obligatoire-entre-2021-et-2023>

https://www.laprovinciauniatv.it/stories/sondrio/morbegno-e-bassa-valle/carcassa-camoscio-ucciso-malattia-virale-preoccupazione-valtellina-o-2208142_11/ relayé par ProMED-mail post.

Docteur vétérinaire.
Marie-Eve TERRIER.

Biches en battue : les faons, ça trompe énormément ! Revue Nationale de la Chasse n° 914 de novembre 2023, Texte de Philippe JAEGER, mis à jour le 30 décembre 2023.

Derrière un titre qui prête à sourire, c'est un sujet grave dont il est question, à savoir le tir des biches en battue et surtout ses conséquences sur les faons qui trop souvent se retrouvent orphelins. Entre éthique et pratique cynégétique, une étude allemande donne des pistes sur ce sujet délicat.

Les gestionnaires de territoires où vivent de grands cervidés le savent bien, ce gibier nécessite un certain doigté dans sa chasse. En plus d'une sensibilité certaine au dérangement intempestif, le comportement de cette espèce

grégaire est fortement imprégné par les relations sociales entre individus qui appartiennent la plupart du temps à une lignée commune au sein des hardes.



Crédit photo : Isabelle Leca

À ceci, il convient d'ajouter la relation très forte qui existe entre les biches et leurs faons

Une relation qui s'étend bien au-delà de la première année de vie du faon et peut durer parfois plusieurs années. Cette relation, qui n'existe pas chez le chevreuil, a de nombreux avantages pour les faons, comme la protection contre les prédateurs et les autres individus de la harde en cas de conflit social, l'apprentissage du comportement alimentaire et des zones riches en alimentation, la découverte du territoire et des zones propices à la tranquillité et qui protègent contre les intempéries. Autant d'éléments qui permettent de comprendre le rôle crucial de la biche pour le faon et, par conséquent, l'importance capitale qu'il convient d'apporter aux prélèvements des grands cervidés femelles adultes. S'il est indéniable que ces prélèvements doivent faire partie d'une gestion de population, il n'en demeure pas moins qu'ils nécessitent la plus grande précaution, comme l'a démontré une étude de la Fondation allemande pour la faune sauvage (Deutsche Wildtier Stiftung), un organisme tenu par des chasseurs dont l'objectif est de promouvoir une chasse

écologiquement responsable et, partant, socialement acceptable.

De nombreuses publications scientifiques ont démontré l'impact de la disparition des biches sur les faons de grands cervidés.

Ainsi, la prise de poids quotidienne des faons

orphelins chute de 20 à 30 %, ce qui se traduit par une croissance retardée et une condition physique chétive durant toute leur vie. Le taux de survie des faons femelles est d'ailleurs supérieur à celui des faons mâles, dont ceux qui arrivent au stade adulte affichent un succès reproducteur moindre comparé à celui des cerfs n'ayant pas perdu leur mère.

Des faits scientifiques confortent le savoir empirique des chasseurs qui préservent de fait les femelles suitées, peu importe le gibier considéré, mais les évolutions exponentielles de populations constatées ces dernières décennies rendent désormais incontournables les prélèvements de femelles adultes dans une proportion généralement d'environ 25 % du plan de chasse.

Des prélèvements orientés vers des biches dont le faon a été prélevé quelques secondes auparavant ou des biches présumées non suitées, car se présentant seules au chasseur posté. La Fondation allemande pour la faune sauvage s'est ainsi penchée sur le statut effectif de ces biches présumées non suitées, car il n'existait pas de données scientifiques hormis une étude menée par des chasseurs norvégiens sur plusieurs saisons de chasse de 2008 à 2014, non consolidée par un protocole scientifique, donc

non exploitable, alors qu'elle donnait un taux de 8 % de biches prélevées car présumées non suitées, mais qui au final s'avéraient suitées.



Crédit photo : Isabelle Leca

L'objectif de l'étude consistait à déterminer le taux de biches suitées dans les prélèvements des journées de chasse collective et le taux de faons orphelins après les journées de chasse collective.

Concernant la méthodologie, 15 journées de chasses collectives organisées entre fin octobre et fin décembre ont été analysées sur un laps de temps compris entre 2017 et 2019, aucune action de chasse n'étant menée sur ces territoires 15 jours en amont de la chasse collective pour éviter la dispersion des cellules familiales. Tous les prélèvements ont été réalisés sur trois territoires suffisamment éloignés les uns des autres pour supprimer le risque d'échanges entre les populations de cervidés étudiées.

Chacun des trois territoires de chasse présentait ses propres particularités.

- Territoire numéro 1, les surfaces chassées concernaient jusqu'à 1 000 ha d'un seul tenant, avec 0,7 à 2,4 chiens pour 10 ha, plusieurs groupes de traqueurs et 1,5 à 2,7 postés sur 10 ha.

- Territoire numéro 2, les surfaces chassées concernaient jusqu'à 2 000 ha d'un seul tenant, avec 0,8 à 1,1 chien pour

10 ha, plusieurs groupes de traqueurs et 1 à 1,3 posté sur 10 ha.

- Territoire numéro 3, les surfaces chassées concernaient jusqu'à 1 000 ha d'un seul tenant, aucun chien n'étant utilisé, avec plusieurs groupes de traqueurs qui traquaient en silence et 0,8 à 0,9 posté sur 10 ha.

73 biches et 148 faons ont été prélevés pour cette étude

Toutes les femelles adultes prélevées faisaient l'objet d'un examen quant à leur statut de femelle allaitante ou non, tandis que l'ensemble des biches, bichettes et faons prélevés faisaient l'objet d'un prélèvement ADN afin de déterminer les filiations entre individus. Au total, 73 biches et 148 faons ont été prélevés sur l'ensemble de la période, 81 % de ces biches étant encore allaitantes ou suitées, et 36 % de ces biches ayant été prélevées ont laissé derrière elles un faon orphelin. Autre élément notable de cette étude, 38 % des faons prélevés concernaient des animaux égarés qui n'étaient pas en compagnie de leur mère, un chiffre obtenu grâce aux surfaces de chasse très conséquentes qui étaient traquées et aux méthodes de traque dites « douces » où les postés sont répartis sur l'ensemble de l'enceinte, avec utilisation de chiens de petite quête, voire d'aucun auxiliaire canin.



Crédit photo : Isabelle Leca

Le prélèvement des biches devrait se limiter strictement aux animaux dont le faon vient d'être prélevé

S'agissant là d'une première étape, il conviendra certainement d'affiner le protocole pour tirer des conclusions plus précises, mais cette étude permet déjà de confirmer un certain nombre de points qui devraient entrer en considération lors des chasses collectives sur les territoires à grands cervidés soucieux de ne pas générer de faons orphelins. Ainsi, l'autorisation de prélever une femelle adulte supposée non suitée car la présence du faon ne peut être constatée de visu par le chasseur devrait être évitée. Ceci aurait le mérite de supprimer le risque de voir un faon livré à lui-même après la journée de chasse. Le prélèvement des biches devrait se limiter strictement aux animaux dont le faon vient d'être prélevé, et ce, dans le cadre d'un doublé réel ne laissant place à aucune forme de doute. Ces doublés devraient être réalisés soit par un seul et même chasseur, soit par un chasseur et son voisin de poste une fois que le faon a été prélevé.

Par ailleurs et eu égard aux minima imposés par les plans de chasse, les responsables de la fondation recommandent une ouverture anticipée permettant de chasser femelles adultes et faons dès la fin de l'été, en amont des chasses collectives, lors de séances d'affût où le risque de confusion est proche de zéro.

BGG 2024, nouveau à la M.F.R. de Damvillers !



C'est à Gérard KOEHL qui nous a quittés en février 2022 à l'âge de 97 ans, que fut dédiée la formation 2024 du Brevet Grand Gibier.

Il partagea très tôt les valeurs initiées dans les années 1950 par François Sommer et les fondateurs de l'ANCGG. Il adhère à l'association en 1965 et sera administrateur national pendant 15 ans.

En 1971, il est membre fondateur du GIC des Vosges Moyennes dont il restera le président jusqu'en 1982. Administrateur de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin en 1975, il en devint le président de 1982 à 1986 et, depuis 2000, en était le président d'honneur.

En 1978, Gérard Koehl organise à Marlenheim les premières Journées Nationales de notre association. Il participa au succès des Journées Nationales de 2014, au Mont Sainte Odile.

Dès les années 60, Gérard contribua largement à mettre en place en Alsace des initiatives qui seront progressivement appliquées sur l'ensemble du territoire national : tir à balle obligatoire, plan de chasse qualitatif, recherche du gibier blessé, exposition de trophées, aménagement du territoire...

Son engagement pour la chasse et pour la gestion du cerf a été largement reconnu par l'ANCGG.

Gérard Koehl était un grand Monsieur de la chasse alsacienne, et de la chasse tout court.



Cette année pour la première fois, les cours et l'examen théorique se sont déroulés à la MFR de DAMVILLERS devant une classe de Bac Pro GMNF Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Cette classe de 18 élèves a suivi la formation du BGG qui était intégrée à leur cursus, toujours avec la présence de leurs formateurs locaux. Ces élèves ont été inscrits au brevet.



Tous ces jeunes candidats (e) se préparèrent à subir les épreuves du Brevet, après avoir assisté aux cours théoriques deux fois par mois de novembre à juin. Les épreuves, se sont déroulées le mardi 30 mai à Chevert pour le tir et le jeudi 13 juin 2024 pour le contrôle théorique. Merci à la Fédération des Chasseurs de la Meuse pour les équipements de Chevert.



Après la présentation et les recommandations du Président de l'A.M.C.G.G. Christian MAHAUT, sous la surveillance intransigeante d'administrateurs bénévoles, l'examen se déroula sans problème.

À noter que sur les 15 candidats (e) présents(e) 13 ont réussi

l'épreuve de tir en une seule journée. Ce qui est exceptionnel.

À l'issue des corrections, le verdict tomba : 1 candidat et 1 candidate furent récompensés par une médaille Or et Argent.



Les félicitations à chacun(e), le major de cette 32^{ème} promotion est Mathias MICHALIK-BASSO 16 ans, avec un score de 138,5 points sur 180 (32/50 au tir, 81,50/100 et 25/30 à la partie théorique) et Kristell BOGAIS 17 ans avec 124,5 points sur 180 (27/50 au tir, 82/100 et 15,5/30 à la partie théorique)

Une attestation de suivi de la formation est remise à tous les candidats (e).

Le Président Christian MAHAUT tint

en quelques mots à exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance aux différents intervenants au cours de cette année scolaire, avec plus ou moins de sérieux et d'assiduité pour quelques élèves.

A la demande de la directrice et des formateurs de la MFR cette nouvelle formule du BGG dans le milieu éducatif sera reconduite.



CM AMCGG

**Lu pour vous,
Par Michel
CAQUARD**

**Grand gibier blessé,
les 5 bonnes pratiques –
(Grand Gibier par Philippe
RAYNAUD)**



La réussite d'une recherche au sang ne repose pas uniquement sur un bon travail du chien et de son conducteur. C'est une situation aux données multifactorielles dont il convient de limiter au maximum les paramètres négatifs afin

d'optimiser les chances de réussite.

Un des paramètres de la recherche au sang et sans doute des plus importants est lié au comportement du chasseur après le coup de feu.

Les règles que nous allons évoquer sont simples à mettre en œuvre, mais l'émotion, la précipitation, l'angoisse amènent souvent le tireur à les oublier. Les rappeler est donc toujours utile.

Elles comportent cinq points :

- 1) Après le tir, surtout ne vous précipitez pas : « écoutez et voyez la direction de l'animal, prenez des points de repère précis (lieu du tir, rembuchés, etc...).
- 2) Repérez précisément l'endroit du tir et la direction de fuite.
 - a) Balisez l'endroit où vous êtes.
 - b) Balisez l'endroit où se trouvait l'animal (anschluss). (Baliser c'est indiquer clairement l'endroit pour un bon départ de la recherche).
- 3) Examinez l'anschluss avec méthode : cherchez les indices (sang – os – poils...) et laissez les en place. Attention un animal peut être blessé sans laisser aucun indice.
- 4) Ne pas suivre la piste plus de 50 mètres.
- 5) Ne pas remettre les chiens sur la piste de l'animal blessé, au contraire il faut attendre, plus le temps passe, plus l'animal faiblit.

C'est toujours un plaisir pour le conducteur d'intervenir quand les règles de base ont été respectées.

Sérénité et sécurité : la recherche, c'est avant tout, pour le chasseur, un mode opératoire à adopter. Savoir pouvoir compter sur les services d'un conducteur et de son chien, c'est gagner en sérénité, en efficacité mais aussi en sécurité.

Il est bien rare qu'un conducteur ne soit pas accompagné soit par le tireur, soit par un membre de la Société de chasse qui a fait appel à lui. Ce temps passé à suivre le chien de sang est souvent une expérience pour ce suiveur, curieux d'en apprendre sur le travail du chien. En ces moments, une question revient alors de façon récurrente : comment le chien fait-il pour ne pas tomber dans le piège des nombreuses voies de change qui viennent s'offrir à lui ?

Voici les éléments composant les émanations, ceux-ci sont le plus souvent identifiés au nombre de trois :

- L'odeur de l'animal lui-même.
- L'odeur du sang et des projections d'éléments divers émanant de la blessure : dans l'Est on regroupe sous le nom de « rouge » l'ensemble de ces indices.
- Enfin l'odeur liée au stress de l'animal qui engendre des sécrétions par les glandes exocrines.

L'agrainage – Gare aux dérives – (Connaissance de la Chasse G. BEDARIDA et Thibaut MACE)



Dans un contexte de développement des populations de sangliers, l'agrainage de sangliers fait de plus en plus débat, il doit cependant être distingué du nourrissage qui induit tous types d'aliments

(affouragement, betteraves...), une pratique interdite par la loi en France.

On peut identifier trois types d'agrainage :

- 1) Le premier est dit d'attraction. Il a pour objectif de prélever le gibier, il existe en Alsace-Moselle, c'est le Kurring. Il est généralement utilisé pour l'affût de nuit.
- 2) Il existe un agrainage de concentration dont l'objectif consiste à attirer le plus possible d'animaux sur un territoire sans pour autant les tirer tout de suite.
- 3) Enfin, il y a l'agrainage de dissuasion dont la motivation est de détourner le sanglier des cultures en le fixant sur les zones boisées rendues plus appétentes.

A travers les départements, l'agrainage est très hétérogène. Les pratiques répondent à de nombreux paramètres mais de manière générale, elles sont fonction de la typologie d'une région et du mode de gestion de la forêt.

Au sein de l'ANCGG, il est considéré que seuls les agrainages d'attraction et de dissuasion doivent être autorisés.

L'agrainage de dissuasion se révèle efficace uniquement au moment des semis.

En terme d'image, l'agrainage est catastrophique, l'opinion publique ne comprend pas pourquoi on agraine des animaux pour ensuite leur tirer dessus.

Le rut du sanglier existe-t-il toujours ? – (Chasseur Français par Pascal Durantel)



Le pic jusqu'alors hivernal du rut chez la bête noire ne semble plus systématique. En stimulant les fructifications forestières, les changements climatiques actuels ont en effet bouleversé ce calendrier et, d'une manière plus générale, le cycle de reproduction du sanglier.

Les bouleversements climatiques actuels favorisent des glandées et fainées plus abondantes et surtout plus régulières qui stimulent la reproduction du sanglier dont elles bouleversent le cycle. Ainsi la période du rut est plus étalée dans le temps, souvent avancée de deux mois quand l'offre alimentaire est riche.

L'importance des glandées influe également sur la prise de poids chez les laies donc sur l'acquisition de leur maturité sexuelle qui est plus précoce d'où des naissances à n'importe quelle période de l'année.

On observe désormais un pseudo-rut dit aussi rut de mai conduisant à des naissances en septembre ou octobre.

De nombreux experts confirment que le rut hivernal n'est plus systématique et déplorent aussi le prélèvement trop fréquent des vieilles laies meneuses qui provoque une profusion de jeunes laies de 35/40kgs qui mettent bas n'importe quand.

Les photos de notre AGO du 27 avril 2024,

La tribune



La salle



Les intervenants



Bon appétit



Petites annonces gratuites,

☛ Vends carabine mixte WOLF (MERKEL) calibre 12 et 7x65.

Très bon état. Prix 600€.



☛ Lot de cartouches ball trap cal 12 : 360 pièces l'ensemble pour 60 euros

- Balle type Brenneke cal 12 : 30 pièces 1 euro/pièce

- Cartouche plomb (4 5 6 7) cal 12 : 150 pièces 50 cts/pièce

- Balle type Brenneke cal 16 : 30 pièces 80 cts /pièce

- Cartouche plomb (4 5 6 7) cal 16 : 90 pièces 70 cts/pièce

- Balle 284 Winchester 15 pièces 2 euros /pièce

☎ 06 83 05 88 05

À la boutique de l'association,

Chez **Frédérique BECK-MARTIN** chargée de la boutique. ☎ : 07 82 33 72 79



Nouveau,

Bouteille isotherme,

En acier inoxydable, capacité 500ml, avec logo AMCGG. Garde aussi bien le froid que le chaud. Idéale pour vos sorties chasse ou nature.



En vente à la boutique 25€

Gilet Deerhunter

sans manche, matelassé de grande qualité avec le nouveau logo AMCGG brodé.

En vente à la boutique 65 €



« Comment mieux valoriser sa venaison »

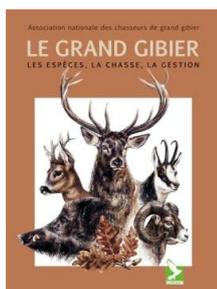
Cet ouvrage de P. ZACHARIE et E. MERTZ est indispensable pour terminer l'acte de chasse.

En vente à la boutique 20 €



« Le Grand Gibier »

Cet ouvrage de référence vient d'être réédité aux éditions du Gerfaut.



Il compte 44 pages supplémentaires. Les contenus ont largement été revisités : les auteurs ont intégré les résultats des dernières recherches menées sur la grande faune. L'iconographie a été enrichie. Un livre-outil unique.

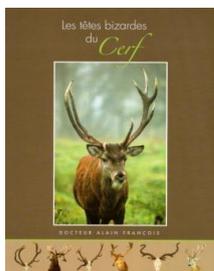
En vente à la boutique 42 €

Toujours disponible,

Les têtes bizarres du Cerf

Alain François signe ce deuxième livre original et novateur sur les têtes bizarres du cerf. 750 clichés de trophées et animaux vivants expliqués. Vous trouverez la réponse à certaines de vos questions :

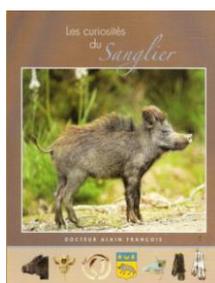
En vente à la boutique 45€



Les curiosités du Sanglier

Alain François signe son troisième ouvrage de 150 pages avec plus de 650 photos sélectionnées pour leur originalité et leur apport technique, elles sont complétées par des textes et commentaires de l'auteur.

En vente à la boutique 50€



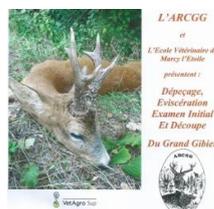
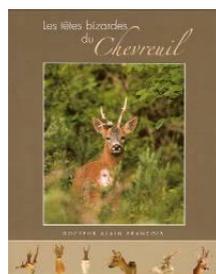
Réédition,

Les têtes bizarres du Chevreuil.

Alain François signe un livre original et novateur sur les têtes bizarres du brocard. 500 clichés de trophées et animaux vivants expliqués de grandes familles et 25 sous-familles de ces têtes atypiques. Un livre-outil unique. Couverture souple

En vente à la boutique 50 €

DVD, Dépeçage, éviscération,



examen initial et découpe du grand gibier.

En vente à la boutique 20 €

Tablier de découpe,

En coton plastifié lavable, blanc ou vert, logo ANCGG. Très utile, une idée cadeau ! En vente à la boutique 8 €



Nos partenaires,

☞ Votre magasin à Damvillers

Chasse & Nature

« LA GRANGE »

Arlette et Franco MAFFETTONE

Vous y trouverez tout pour vous équiper en vêtements *Deerhunter, Pro-Hunt, Stagunt, Somlys, Beretta...* en chaussures et bottes *Crispi, Chiruca, Le Chameau, Gatine et Mephisto.* Mais aussi pour vos chiens en gilets et accessoires.



☎ 03 29 85 60 18 ☎ 06 83 82 39 64

✉ a.et.f.maffettone@orange.fr

Crédit photos AMCGG, ANCGG, A. FRANCOIS, D. CAHAGNE, F. JANDIN, O. FOUERE, S.BECK

Notre journal est un document interne de l'AMCGG destiné uniquement à ses adhérents. Aucun article ne peut-être utilisé ou reproduit sans notre accord circonstancié.

Siège social & rédaction :

3, rue Charles Péguy
55100 BELLERAY

☎ : 03 29 84 47 36 ☎ 06 81 27 33 31

E-mail : amcgg@orange.fr

Site: <http://www.ancgg.org/ad55>

N° SIRET : 831 011 978 00010

Adhésion AMCGG : 20 €

Abonnement à Grande Faune

Chasse Gestion : 35 €